MPC

COMMUNE DE DOIZIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JANVIER 2024 A 18 h 30

Le VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 18 janvier 2024, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: MM. PORCHEROT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CHARRIN, GRUFFAZ, BOUVERESSE, CLERJON.

Excusés: M. PONCET (pouvoir à PORCHEROT), ALBERT (pouvoir à CHOMIENNE), ARMAND, CORDERO (pouvoir à BERLIER-MAURICOUT), PLANTIER (pouvoir à RIVOLLIER).

Soit DIX membres présents, QUATORZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme BERLIER-MAURICOUT Danielle.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2023
- Vote des différents tarifs Année 2024 2025 (Salle polyvalente, matériels...)
- Tarif location jardin Année 2024
- Vote des taux d'imposition Année 2024
- Attribution des subventions aux associations Année 2024
- Association Notre Histoire Subvention exceptionnelle
- Acceptation de dons divers
- CMR Approbation Avenant Année 2024
- Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée
- SIPG Modalités de recouvrement de la contribution des communes
- Attribution des heures supplémentaires et complémentaires au personnel communal
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- CDG 42 Convention pôle santé au travail
- SEM : Adoption du rapport du service assainissement Année 2022
- SEM: Adoption du rapport du service eau Année 2022
- SIEL Rénolution 2024 Dépôt de candidature
- Etat Dossier demande de subvention Fonds vert
- Etat Dossier demande de subvention DETR et DSIL 2024
- Commune de Saint-Chamond Convention fourniture de plantes horticoles
- Cabinet Vétérinaire du Vallon Convention prise en charge animaux errants
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Concessions cimetières – Tarifs – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Location Salle Polyvalente – Tarifs – Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Location salle Ex-presbytère Saint-Laurent – Tarif Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Location Matériel et Mobilier – Tarifs – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Tarif de la location des vélos à assistance électrique – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Tarifs sponsors pour bulletin municipal – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Location jardin – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Attribution des subventions aux associations – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 10-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Association Notre Histoire – Subvention exceptionnelle – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 11-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Acceptation de dons et legs en faveur de la commune – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 12-01-2024 examinée le 23/01/2024 – CMR – Approbation avenant Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 13-01-2024 examinée le 23/01/2024 – SIPG – Modalités de recouvrement de la contribution des communes 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 14-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Attribution des heures supplémentaires et complémentaires au personnel communal – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 16-01-2024 examinée le 23/01/2024 – CDG42 – Convention d'adhésion aux prestations « Pôle Prévention et Santé au travail » – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 17-01-2024 examinée le 23/01/2024 – SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2022 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 18-01-2024 examinée le 23/01/2024 – SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2022 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 19-01-2024 examinée le 23/01/2024 – THEATRE – Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 20-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Commune de Saint-Chamond -Marché public de coopération entre pouvoirs adjudicateurs – Service de fourniture de plantes horticoles – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 21-01-2024 examinée le 23/01/2024 – Cabinet Vétérinaire du Vallon – Approbation convention – Approuvée à l'unanimité.

Concessions cimetières - Tarifs - Année 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des concessions cimetières, à savoir :

- Le tarif de vente des concessions cimetières à 100 € le m².
- Le tarif de vente des columbariums pour une famille à 500 €.
- Dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- Dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée
- Le tarif du caveau provisoire est défini comme suit :
- Gratuit le 1^{er} mois
- Après le 1er mois : 50 €/semaine
- Interdit au-delà de 180 jours
- Dit que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Location Salle polyvalente – Tarifs Année 2025

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs de la location de la salle polyvalente, à savoir :

Salle entière:

Une journée - 500 €: - 420 € Location

- 80 € Part Entretien

Demie salle:

Une journée - 250 €: - 180 € Location

- 70 € Part Entretien

Pour funérailles : gratuité de la location de la salle polyvalente lors de funérailles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs ci-dessus.

Location salle Ex-Presbytère Saint Laurent – Tarif Année 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la location de la salle :

- Mise à disposition gratuite aux associations de la commune
- Aux habitants de la commune : 80 euros, sachant que sa contenance est de 60 personnes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs

Location matériel et mobilier – Tarifs Année 2024

Monsieur propose de maintenir les tarifs, à savoir :

Tables et Bancs : - Prêt jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 €

- Par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 €

Estrade : - L'ensemble des éléments de l'estrade : 15 €

• <u>Chapiteaux</u>: - L'ensemble de la tente: - Gratuit lors de la 1ère location

- Les locations suivantes : 60 € Ces conditions s'appliquent par année civile

• Tentes de réception : - L'ensemble de la tente : - gratuit lors de la 1ère location

- Les locations suivantes : 40 €

Ces conditions s'appliquent par année civile

• <u>Podium</u> - L'ensemble du podium : 50 €

- Dit que les chapiteaux, les tentes de réception et le podium sont loués uniquement aux associations de Doizieux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs

Tarif de la location des vélos à assistance électrique

Monsieur le Maire rappelle le tarif, à la semaine, à savoir, 15 €, pour la location d'un vélo électrique. Le conseil municipal, après avoir délibéré, maintien le tarif proposé pour l'année 2024.

Tarif sponsors pour bulletin municipal

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs et formats applicables pour les annonces des sponsors dans le bulletin municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

-	Format 75 x 45 mm	50.00 €
-	Format ¼ de page ou bandeau 60 x 185 mm	80.00 €
-	Format ½ page (135 x 185 mm)	130.00 €
-	Format page A4 (210 x 297 mm)	200.00 €

Location jardin – Tarif Année 2024

Comme chaque année, il est nécessaire de voter le montant annuel de la location de jardin. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien du tarif, à savoir : 45 €.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales préalablement au vote du Budget Primitif.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 26.17 %

- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %

Taxe d'habitation: 8.86 %

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations qui en font la demande. Cette subvention sera versée sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

<u>Association Notre Histoire – subvention exceptionnelle</u>

Monsieur le Maire informe que l'Association Notre Histoire a fait l'acquisition d'une maquette d'avion en lien avec le crash Dakota. Cette année, en septembre, la commune va commémorer les 80 ans du crash, et souhaite organiser une exposition. Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle à l'association Notre Histoire afin de bénéficier de son aide lors de l'organisation de l'exposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 175 € à l'association.

Acceptation de dons et legs en faveur de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit délibérer pour accepter les dons et legs faits à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les dons et legs faits à la commune.

CMR - Approbation de l'avenant - Année 2024

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de délibérer pour approuver l'avenant au protocole d'accord pour l'année 2024 avec les CMR (Intervenant musique à l'école Le Moulinage). Le conseil municipal approuve l'avenant au protocole d'accord avec les CMR qui s'élève à 2 138.89 €.

SIPG - Modalités de recouvrement de la contribution des communes

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SIPG, et que l'on dispose de 2 modalités pour s'acquitter de la contribution, à savoir :

- Par versement d'une contribution budget
- Par fiscalisation auprès des contribuables

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquitter la contribution par fiscalisation

Attribution des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal

Monsieur le Maire informe que la délibération prise lors du conseil municipal en date du 6 décembre dernier n'est pas assez précise par rapport à la description des tâches qui donnent droit au paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'instauration et le règlement des heures complémentaires et supplémentaires au personnel communal, pour toutes catégories et cadres d'emplois et pour toutes les missions exercées par chaque emploi.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer concernant le recrutement d'agents contractuels pour un besoin temporaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le recrutement d'agents contractuels pour un besoin temporaire d'activité.

CDG42 - Convention d'adhésion aux prestations « Pôle Prévention et Santé au travail »

Monsieur le Maire informe que la convention d'adhésion au Pôle Santé au travail avec le CDG42 est arrivée à échéance.

Le CDG42 propose une nouvelle convention d'adhésion qui présente quelques modifications sur les options à choisir, sur la durée et le mode de financement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction sans excéder 12 ans, choisi l'option 3 (médecine du travail et Prévention des risques professionnels) de la convention et dit que la contribution financière correspond, pour l'année 2024, à 0.50 % de la masse salariale.

<u>SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2022</u>

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2022 – de Saint Etienne Métropole.

<u>SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2022</u> Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2022 – de Saint Etienne Métropole.

<u>THEATRE – Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR – Année 2024</u>

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de redéposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le projet du théâtre, vu que ce dernier avait été refusé en 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention au titre de la DETR 2024.

2024/044

<u>Commune de Saint-Chamond – Marché public de coopération entre pouvoirs adjudieateurs – Service fourniture de plantes horticoles</u>

Monsieur le Maire expose : suite à la mise en place de la mutualisation au sein du SIPG, une mutualisation est possible avec la Commune de Saint-Chamond pour la production et la fourniture de plantes horticoles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec la Commune de Saint-Chamond.

Cabinet vétérinaire du Vallon – Approbation convention

Comme chaque année, le cabinet vétérinaire du Vallon nous propose une convention afin d'avoir des tarifs préférentiels lors de soins à des animaux errants blessés ou pas, trouvés sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la convention avec le Cabinet Vétérinaire du Vallon.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que le 14/09/2024 sera organisé les 80 ans du crash Dakota à La Jasserie. Plusieurs associations vont participer à l'organisation de cet évènement (exposition, panneaux, livre,...). Cette manifestation est labellisée « 80 ans de la Libération ».
- Monsieur le Maire informe les élus de l'avancement du choix du futur gérants du commerce multiservices suite à la réception de candidatures et à des rendez-vous pour la visite des lieux.
- Un élu rappelle qu'il est nécessaire de finaliser l'adressage sur la commune avant le 1^{er} juin 2024. Une réunion de travail va être programmée pour avancer sur ce dossier.
- Une élue informe que l'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 15 mars à la salle des associations
- Une élue informe que le Repas des Ainés de la commune a été fixé le dimanche 19 février à l'Auberge du Collet
- Une élue informe que l'après-midi festif, offert aux Ainés de la commune, aura lieu le dimanche 21 avril à partir de 14 h à la salle polyvalente. L'animation sera assurée par Bertrand CHOLLAT NAMY et Pascal ROSIAK.
- Une élue demande la date de démarrage des travaux pour la réfection de la toiture de l'église de Saint-Just.
- Une élue fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'Association Canoë Kayak
- Un élu informe qu'une coupe de bois est programmée pour le printemps 2024.
- Un élu informe que la commande pour le programme de travaux dans la forêt communale pour l'année 2024 a été passée auprès de l'ONF.

La séance est levée à 22 h.

Monsieur le Maire, Jean-Philippe PORCHEROT,

La secrétaire de séance, Danielle BERLIER-MAURICOUT,

Publié le : 15 mars 2024 Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT

Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire